

République Démocratique du Congo

République Démocratique du Congo
Projet de Stabilisation et de Relèvement de la RDC



Coordination Générale
KINSHASA

Termes de Référence pour Recrutement d'une firme pour le contrôle et la surveillance des travaux de construction de 49 IDB dans les Provinces du Kwango et Kwilu dans le cadre de la mise en œuvre du Projet STAR RDC

Mission	Le suivi, la surveillance et contrôle des chantiers de construction de 49 infrastructures communautaires de base (IDB) sous la gestion de la Coordination Générale du Projet STAR RDC
Lieu d'exécution	Provinces du Kwango et Kwilu.

Ref. STEP. ZR-STAR EST-537581-CS-QCBS

I. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un crédit d'un montant de 250 millions dollars américains (US\$) de l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de Financement du Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC, en sigle « STAR-Est, le Projet ». A ce financement après la restructuration du projet, s'ajoute un montant additionnel de 50 millions de dollars américains pour la mise en œuvre de la nouvelle composante de Prévention et réponse à la violence basée sur le genre (VBG) et autonomisation des femmes vulnérables.

La justification économique du projet est basée sur les éléments suivants : la nécessité de jeter les bases d'un relèvement à plus long terme en créant une plate-forme de projet décentralisée de " stabilisation ", intégrée dans l'administration provinciale, combinée au renforcement des systèmes de gestion des finances publiques afin que les recettes de l'État puissent garantir la pérennité de l'action.

Le projet améliorera l'accès aux infrastructures socio-économiques de base pour environ 3,3 millions de personnes résidant dans quelque 880 communautés, et soutiendra directement les moyens de subsistance d'environ 120.000 personnes. Le projet décrit deux groupes de

bénéficiaires clés : (i) les communautés vulnérables et (ii) Communautés associées à des groupes désarmés. Ces communautés comprendront des participants de la P-DDRCS, y compris des combattants désarmés et des membres des communautés dans lesquelles ils vivent ou dans lesquelles ils retournent. Elles seront identifiées dans le cadre d'un processus de paix mené par le gouvernement central/P-DDRCS en association avec les administrations provinciales.

L'objectif de développement du Projet de Stabilisation et Relèvement à l'Est de la République Démocratique du Congo (STAR-Est) est de : (i) améliorer l'accès aux infrastructures socio-économiques communautaires de base résilientes au climat, (ii) améliorer la réinsertion socio-économique et la résilience des individus associés aux groupes désarmés dans leurs communautés et soutenir les membres vulnérables de la communauté, et (iii) renforcer les administrations dans certaines provinces.

Le STAR-Est s'articule autour de six composantes suivantes :

Composante 1 : Stabilisation communautaire (75 millions de dollars US) :	
Sous composante 1.1	Facilitation et renforcement des capacités pour la planification communautaire participative (20 millions de dollars US)
Sous-composante 1.2	Investissements dans les infrastructures sociales et économiques communautaires (130 millions de dollars US)
Composante 2 : Réintégration à base communautaire (135 millions de dollars US)	
Sous composante 2.1	Travaux publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO)
Sous-composante 2.2	Subventions en espèces pour les activités génératrices des revenus (AGR)
Sous composante 2.3	Soutien psychosocial
Composante 3 : Renforcement des institutions axé sur l'augmentation des revenus (20 millions de dollars US)	
Sous-composante 3.1	Renforcement de la collecte des revenus générés en interne
Sous-composante 3.2	Amélioration de la gestion budgétaire et comptable
Sous-composante 3.3	Accroissement de la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources de la province
Composante 4 : Gestion du projet, assistance technique et recherche (20 millions de dollars us)	
Sous-composante 4.1	Gestion du projet
Sous-composante 4.2	Assistance technique
Sous-composante 4.3	Recherche et apprentissage
Composante 5 : Contingence d'intervention d'urgence (CERC) (0 million de dollars US)	
Composante 6 : Prévention et réponse à la violence basée sur le genre (VBG), incluant l'abus et exploitation sexuelle (EAS), le harcèlement sexuel (HS) ainsi que l'autonomisation des femmes vulnérables (50 millions de dollars)	
Sous-composante 6.1	Prévention de la violence basée sur le genre et appui intégré pour les survivantes (et survivants) et autres femmes vulnérables au niveau communautaire
Sous-composante 6.2	Réponse à la Violence Basée sur le Genre
Sous-composante 6.3	Réinsertion socio-économique des survivantes de VBG et autonomisation des femmes vulnérables au sein de leurs communautés.
Sous-composante 6.4	Soutien à la vulgarisation des politiques et lois et la capacitation des institutions de l'Etat (Ministère du genre de la famille et de l'enfant, FONARV, Bureau de la conseillère du chef de l'Etat en charge de la jeunesse et du recrutement de l'enfant)

Suite à la situation d'occupation des plusieurs zones d'intervention du projet dans la partie Est du pays par les rebelles du M23/AFC, le gouvernement a décidé entendre les activités du pays dans la partie ouest, précisément dans la province du Kwango, Kwilu et Mai-Ndombe, confrontée à l'instabilité créé par le phénomène des groupes armés « **MOBONDO** ».

C'est dans ce cadre que le gouvernement de la République Démocratique du Congo, se propose d'utiliser une partie des fonds pour recruter un consultant bureau contrôle pour assurer la surveillance et le contrôle des travaux de construction de 49 infrastructures communautaires de Base dans les provinces du Kwango et Kwilu.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue de recruter un Bureau d'Études national, pour le suivi, la surveillance et contrôle des chantiers de construction de 49 infrastructures communautaires de base sous la gestion de la Coordination Générale du Projet STAR RDC.

L'objet de la mission est d'assurer la surveillance et le contrôle des travaux de construction des 49 IDB sous la supervision de l'expert des infrastructures du projet STAR RDC (STHIMO), en collaboration avec les Assistants aux Infrastructures basés en province.

II. DEFIS ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

La mise en œuvre porte sur 49 chantiers des infrastructures ; Ecoles, Centres de Santé et forages d'eau, salles polyvalentes, marchés ruraux et peut faire face plusieurs contraintes et/ou obstacles opérationnels qui peuvent entraîner des retards, des surcoûts et une qualité médiocre des ouvrages, essentiels pourtant à la croissance locale

Les Chantiers nécessitent un contrôle et une surveillance en permanence avec un rythme de mise en œuvre soutenu pour **atteindre les objectifs du projet pendant la période du Projet.**

Une mission de contrôle des travaux est indispensable pour garantir que l'ouvrage réalisé correspond aux attentes techniques, budgétaires et temporelles fixées. Et partant, elle assure que l'argent public est utilisé efficacement pour des infrastructures durables et sûres. La présente mission se justifie par : (i) la garantie de la conformité technique et de la qualité, (ii) la sécurité et solidité des ouvrages à construire, (iii) le respect du budget et des délais contractuels, (iv) la gestion des risques et des aléas ; et (v) la coordination des intervenants en assurant l'ordonnancement et la coordination entre les différentes entreprises intervenant sur le chantier pour optimiser le déroulement des travaux.

En somme, cette mission protège le maître d'ouvrage (le STAR RDC) contre les éventuels malfaçons, retards et surcoûts injustifiés lors de la mise en œuvre des travaux.

Les prestations du présent terme de références sont divisées comme suit :

Province	Nombre d'Infrastructure	Territoire (localisation)
KWANGO	27	Kenge et Popokabaka
KWILU	22	Bagata, Gungu et Ville de Bandundu

Les travaux doivent se faire sous la supervision des **Comités Locaux de Développement** (CLD) et en bonne entente avec les autres autorités locales et les services publics spécialisés.

III. MANDAT DU CONSULTANT FIRME CHARGE DE CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

- Analyser et vérifier la conformité des documents techniques de base disponibles pour la construction des infrastructures communautaires de base (devis quantitatif et estimatif, plans architecturaux et coupes détaillées) sur terrain, le cas éventuel proposer des amendements au Projet STAR RDC.

N.B : Aucune modification ne pourra intervenir sans l'acceptation du Projet STAR RDC.

- Organiser et présider la réunion de démarrage et les réunions hebdomadaires de chantier et rédiger les procès-verbaux de celles-ci ;
- Veiller à la tenue des divers documents de Chantier par les entreprises ;
- Contrôler et approuver l'implantation de l'ouvrage effectuée par l'entreprise ;
- Contrôler et approuver la qualité des matériaux livrés au chantier et suivre leurs mises en œuvre ;
- Veiller à l'exécution des travaux suivant les règles de l'art et vérifier que les quantités exécutées sont conformes aux bordereaux ;
- Analyser toute solution technique alternative de l'entreprise en vue de résoudre un problème nouveau et requérir l'avis du Projet STAR RDC ;
- Veiller à ce que le PFES joue le rôle de responsable environnemental et social de chantier, chargé du suivi quotidien de la mise en œuvre du PGES, des mesures de santé-sécurité au travail, de la gestion des plaintes, de la prévention VBG/EAS/HS et de la conformité environnementale et sociale des activités ;
- S'assurer que le PFES produit des rapports périodiques de suivi E&S, participe aux réunions de chantier et alerte immédiatement le bureau de contrôle sur tout incident, accident ou non-conformité majeure ;
- Suivre l'exécution du Plan de Gestion Environnementale et Sociale élaboré par l'entreprise en travers les PFES et veiller à l'application effective des mesures d'atténuation des impacts négatifs lors de l'exécution des travaux ;
- Veiller au respect des prescriptions techniques, environnementales et sociales du DAO par les entrepreneurs ;
- Faire respecter le planning des travaux ;
- Signer conjointement avec l'entrepreneur les attachements journaliers (DPO) ;
- Certifier les décomptes partiels des travaux et les factures de l'entreprise, avant leur acceptation par le projet STAR RDC ;

- Organiser avec le projet STAR RDC les réceptions provisoires et définitives des ouvrages ;
- Transmettre mensuellement au projet STAR RDC un rapport donnant un état des lieux du chantier, notamment l'évolution de l'exécution physique des travaux ;
- Elaborer un rapport de clôture du chantier, celui-ci devra relever les travaux exécutés, les différents paiements des entreprises, la situation de la main d'œuvre utilisée, les plans de recollement éventuels etc.
- Effectuer toute autre tâche en rapport avec la mission du consultant à la demande du projet STAR RDC ou à l'initiative du consultant qui serait bénéfique au Client, en étroite concertation avec lui ;
- Proposer l'arrêt des travaux au client en cas de graves malfaçons ;
- Former aux techniques d'entretien élémentaire, deux ou trois personnes désignées par les bénéficiaires (entendu communauté de base) ;
- Donner des conseils techniques à la CLD ou à l'Entrepreneur en fonction des besoins ;
- Faire mettre en pratique les mesures de protection environnementales, sociales et des aspects liés aux VBG ;
- Assurer les activités de suivi et évaluation liées à l'évolution des travaux de construction des IDB pour permettre un suivi à distance dans GEMS.

IV. RAPPORTS ATTENDUS DU CONSULTANT ET CALENDRIER

Le Consultant est appelé à établir les rapports suivants :

4.1.Un rapport mensuel

A chaque fin du mois, le consultant devra présenter au Projet STAR RDC un rapport technique reprenant les éléments suivants :

- L'état d'avancement physique des travaux comparé au planning prévisionnel du chantier ;
- La situation des paiements effectués en faveur de l'entreprise avec décomptes et attachements des chantiers en annexe ;
- Les PV des réunions des chantiers tenus ou ceux liés à tout autre évènement ;
- Les problèmes rencontrés et les mesures prises pour les résoudre ;
- La situation d'approvisionnement du chantier et le mouvement des matériaux ;
- Le rapport du suivi environnemental et social du chantier ;
- Le rapport du mouvement de la main d'œuvre et la situation des paiements de celle-ci ;
- La projection des travaux avenir (mise à jour du planning des travaux).

4.2. Les rapports des réceptions des travaux

Le consultant établira un rapport au moment de la réception provisoire et un autre au moment de la réception définitive.

Chacun devra comprendre :

- L'état comparatif entre les travaux prévus et ceux travaux réalisés ;
- La conformité des ouvrages réalisés au plan prévu ;
- La liste des réserves émises et la périodicité pour leurs corrections ;
- Les recommandations générales ;
- Le PV de la réception technique préalable à la réception provisoire ou à la réception définitive
- La conformité de l'ouvrage sur le plan environnemental et social (PV de l'état des lieux environnemental du site avant et après travaux avec photo en appui).

4.3. Le rapport de clôture de la mission

Celui-ci sera la synthèse des rapports décrits ci-dessus : il devra relever :

- Les travaux exécutés ;
- Les différents paiements de l'entreprise ;
- La situation de la main d'œuvre utilisée et les paiements de celle-ci ;
- L'état d'exécution du PGES et des prescriptions environnementales et sociales du DAO ;
- Les plans de recollement éventuels ;
- Les conditions d'exécution des travaux etc.

V. PROFIL DU CONSULTANT

5.1. Profil du Consultant

- Être un Bureau d'Etude agréé au Ministère des Travaux Publics et Infrastructures ou en processus d'agrément (**Preuve de la démarche en cours d'agrément**) ;
- Être en règle vis-à-vis de la législation congolaise ou celle des candidats étrangers (documents administratifs, attestation de la cotisation sociale à jour, attestation fiscale à jour)
- Être capable d'établir un siège sur le site où le Bureau sera appelé à œuvrer (plan de mobilisation avec installation sur site dans un délai déterminé après la signature),

- Avoir assuré le contrôle et la supervision d'au moins 30 infrastructures communautaires au total sur une ou plusieurs missions similaires.

5.2 Personnel du Consultant

Pour des raisons d'efficacité et d'efficience, l'équipe du consultant sera constituée, **par province**, au minimum des experts suivants :

- **Un Chef de mission**, superviseur principal des actions à mener de niveau ingénieur civil ou ingénieur BTP (B+5) ayant au moins dix (10) années d'expériences professionnels dans la conduite de projets d'infrastructures de base. Il doit avoir réalisé en tant qu'expert principal au moins trois (3) missions dans la supervision d'au moins 10 infrastructures communautaires de base.
- **Un superviseur pour 10 à 15 infrastructures**, de niveau ingénieur civil ou ingénieur BTP (B+5) ayant au moins 10 années d'expériences professionnels dans la conduite de projets des infrastructures de base. Il doit prouver avoir conduit la supervision d'au moins 5 infrastructures communautaires de base.
- **Un Délégué à Pied d'œuvre (DPO) pour chaque infrastructure (chantier)** de niveau ingénieur civil ou ingénieur BTP (B+5) ayant au moins 5 années d'expériences professionnels dans la conduite de travaux des infrastructures de base. Il doit avoir réalisé au moins trois missions similaires en qualité de DPO.
- **Un superviseur des points focaux environnementale sociale et prévention des VBG pour 10 à 15 infrastructures.**
- **Un Point Focal Environnemental et Social pour chaque infrastructure (chantier)** titulaire d'un Bac+3 minimum en environnement, sciences sociales, HSE ou domaine connexe, avec au moins 2 ans d'expérience en suivi environnemental et social des chantiers, mise en œuvre du PGES, SST et gestion communautaire. Capable d'assurer le contrôle quotidien de la conformité E&S, le reporting régulier, la prévention VBG/EAS/HS et la coordination avec l'entreprise, le bureau de contrôle et le Projet STAR-RDC.
- **Un expert en suivi et évaluation pour 10 à 15 infrastructures**, de niveau B+5 en gestion des projets ayant au moins 8 années d'expériences professionnels en suivi et évaluation des projets de développement. Il doit avoir réalisé au moins 5 missions similaires en qualité d'expert en S&E des projets d'infrastructures.

Tous les experts doivent :

- Jouir d'une bonne réputation ;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels informatiques de base (Word, Excel, Powerpoint...). Spécifiquement pour les experts en suivi et évaluation, avoir une bonne connaissance de kobotoolbox ou outils numériques équivalents et d'autres applications de collecte des données mobiles

VI. DUREE DE LA MISSION

- La durée de la mission sera de 7 mois augmentée éventuellement de la durée des avenants éventuels, qui ne pourra en aucun cas dépasser 45 jours.

VI. SERVICES A FOURNIR PAR LE PROJET STAR RDC

Le projet STAR RDC mettra à la disposition du Bureau d'Etudes :

- Les prescriptions techniques ;
- Les plans des ouvrages et les bordereaux quantitatifs y afférents ;
- Les formats de certains documents types (modèle des PV des réceptions etc.) ;
- Le modèle des décomptes, les attachements, les journaux de chantier ;
- Une copie du contrat des entrepreneurs relatif aux de travaux à contrôler ;
- Les facilitations d'accès aux sites de travaux ;
- Un modèle de rapport environnemental à produire par l'entrepreneur.

VII. RESULTATS ESCOMPTEES

Dans le 6 mois du projet :

- 49 Infrastructures (Ecole, centre de santé, eau et assainissement, salle polyvalente et marché rural) Suivie, construites dans le respect de règles de l'art, achevée et réceptionnée dans le délai.
- Tous les rapports mensuels sont approuvés par l'Expert Infrastructure via l'AS-TIC.

VIII. SUPERVISION HIERARCHIQUE

Placé sous l'autorité institutionnelle du Coordonnateur Général, l'Expert Infrastructure (EI) supervise et évalue les performances du Consultant firme avec appui de l'AS-TIC. Le Consultant firme travaillera en étroite collaboration avec les autres experts du Projet, en particulier l'AS-TIC, le SSSE-VGB et l'Assistant en Suivi évaluation, ainsi que les personnels de la Coordination Provinciale.

IX. LIEU DE TRAVAIL

Le lieu de travail du Consultant est le site des travaux avec des missions à la fin du mois vers la Coordination Provinciale pour le dépôt de son rapport de mission de contrôle et surveillance ou en cas de besoin dans les diverses circonstances.

X. OBLIGATIONS DU CONTRACTUEL EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le Consultant s'engage à fournir tous les rapports professionnels requis et dans le timing imparti, conformément aux normes professionnelles et déontologiques les plus exigeantes.

A ce titre, les principaux rapports attendus de lui se déclinent de la manière suivante : (i) les rapports ponctuels et les (ii) rapports périodiques.

N°	Type de rapport	Période	Destinataire	Délai de transmission
1	Circonstanciel Compte rendu Rapport de mission de contrôle Autre événement	Ponctuelle	AS-TIC et EI	24 h après la fin de l'activité ou circonstance
2	Rapport de suivi hebdo :	Semaine	AS-TIC et EI	1 jour
3	Mensuel : Contrôle et surveillance des travaux (Quantité et qualité de travail, état d'avancement physique et financier mensuel)	Mois 1 à 6	ACTIC et EI	Au plus tard le 5 ^{ème} jour de chaque mois
7	Rapport final (RF) : Synthèse agrégée de tous les résultats atteints pendant les six (6) mois	6 ^{ème} mois	ACTIC et EI	Au plus tard le 10 ^{ème} jour après la réception provisoire des travaux.

XI. PROCESSUS DE SELECTION

Le consultant(cabinet) sera recruté par la méthode de la méthode de **Sélection Basée sur la Qualité et Coût (QBSC)** conformément à la Nouvelle Règlementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), **Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de Juillet 2016, Révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023, février 2025 et septembre 2025.**